



Présentation

L'Alliance pour la société civile et l'innovation sociale (CIVIC) de la Banque mondiale et le Mécanisme de financement mondial (GFF) se sont associés pour mobiliser et équiper les organisations de la société civile (OSC) et les organisations dirigées par de jeunes (ODJ) afin qu'elles contribuent de manière significative aux priorités sanitaires mondiales et nationales, en mettant l'accent sur la santé et la nutrition des femmes, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents (SRMNEA-N).

¹La plateforme GFF x CIVIC invite les organisations de la société civile et les organisations dirigées par des jeunes à manifester leur intérêt pour deux piliers différents mais complémentaires de ce partenariat.

- **Pilier 1** : Renforcement de l'engagement de la société civile et de la mobilisation des ressources nationales (DRM).
- **Pilier 2** : Développer les solutions communautaires pour la santé et la nutrition des adolescents (voir l'AMI spécifique au pilier 2)

L'objectif de cet appel est d'inviter des consortiums qualifiés à manifester leur intérêt pour soumettre une proposition dans le cadre de la sélection compétitive visant à mettre en œuvre le pilier 1 de la plateforme GFF x CIVIC. Le consortium sélectionné sera le bénéficiaire de la subvention et l'agence d'exécution du pilier 1, en utilisant les fonds du GFF gérés par la Banque mondiale.

Les organisations individuelles doivent s'associer à une ou deux autres organisations afin de postuler.

La candidature doit expliquer la valeur ajoutée que le partenariat proposé apporte pour atteindre les résultats attendus du pilier dans le cadre de la plateforme GFF-CIVIC. Bien que l'idéal soit un consortium de trois membres, deux membres peuvent être pris en considération dans des circonstances exceptionnelles (c'est-à-dire s'ils démontrent qu'ils ont la profondeur et l'étendue qui auraient été couvertes par un troisième partenaire).

Le consortium mondial travaillera ensemble pour atteindre l'objectif commun de soutenir les OSC et les ODJ dans les pays partenaires du GFF afin de renforcer l'engagement de la société civile et la communauté dans la mobilisation des ressources nationales (MRN):

- **La durée de mise en œuvre du projet est de deux ans.**
- **Enveloppe financière totale pour le pilier 1 : 5 millions de dollars américains**

Objectif

Le pilier 1 fournira des subventions et une assistance technique aux organisations de la société civile (OSC), aux organisations dirigées par des jeunes (ODJ) et aux coalitions afin de soutenir un programme de MRN de plus en plus urgent et important. Dans ce contexte, l'accent sera mis sur l'autonomisation de la société civile et des organisations de jeunes afin qu'elles puissent surveiller et plaider en faveur d'investissements nationaux plus importants et de meilleure qualité dans la santé et la nutrition des femmes, des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de manière transparente et équitable.

Le pilier 1 s'appuiera sur les plateformes nationales soutenues par le GFF et les opérations de la Banque mondiale comme points d'entrée clés pour soutenir la coordination et la création de coalitions entre les OSC/ODJ axées sur la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (SRMNEA-N) ; soutenir l'engagement en amont dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des cadres de partenariat national² ; encourager les efforts visant à approfondir les partenariats avec des organisations mondiales de premier plan dans le domaine de la santé ; et fournir un renforcement des capacités ciblé aux OSC/ODJ afin de rendre plus efficace leur plaidoyer en faveur des priorités en matière de santé infantile, maternelle et de l'adolescent, y compris le suivi budgétaire.

Le pilier 1 sera mis en œuvre par un consortium sélectionné sur une base concurrentielle afin de :

1. **Octroyer des subventions aux OSC/ODJ locales et nationales** afin d'améliorer la voix des communautés dans les systèmes de santé et la MRN. Cela peut être réalisé par :

- **Soutenir l'alignement et l'engagement avec les cadres de partenariat pays de la Banque mondiale:** offrir des conseils et des formations aux OSC/ODJ pour les aider à aligner leurs activités sur les cadres de partenariat pays du Groupe de la Banque mondiale. Cela peut inclure (i) des ateliers sur la compréhension des cadres et l'identification des domaines d'alignement ; (ii) la participation des OSC/ODJ à la planification et à la mise en œuvre des cadres de partenariat avec les pays afin de garantir la prise en compte de leurs perspectives et de leur expertise ; et (iii) la mise en place de mécanismes de retour d'information permettant aux OSC/ODJ de fournir des contributions et des commentaires sur les cadres et leur mise en œuvre.
 - **Améliorer la coordination et la mise en réseau des OSC/ODJ dans le domaine de la santé des femmes, des enfants et des adolescents:** Ce pilier aidera les OSC et les ODJ à coordonner et à mettre en réseau efficacement leurs activités. Cela peut inclure (i) des forums pour partager les meilleures pratiques, les travaux analytiques émergents et d'autres contributions à la promotion de la MRN dans le pays ; et (ii) encourager les partenariats entre les OSC/ODJ et d'autres parties prenantes, notamment les agences gouvernementales, les organisations internationales et les partenaires du secteur privé.
2. **Favoriser une collaboration stratégique avec les principales parties prenantes, notamment pour favoriser l'alignement avec d'autres institutions mondiales de santé (IMS) :** La collaboration sera soutenue par (i) la co-crédation de projets collaboratifs impliquant plusieurs parties prenantes, y compris les IMS, afin de relever les défis sanitaires communs et de renforcer la redevabilité ; (ii) la cartographie des parties prenantes afin d'identifier les acteurs clés du secteur de la santé et de faciliter les présentations et les partenariats entre les OSC/ODJ et ces parties prenantes ; et (iii) le soutien aux efforts de plaidoyer conjoints qui rassemblent les OSC/ODJ et les IMS afin de promouvoir des objectifs et des politiques de santé communs.
3. **Concevoir et coordonner des initiatives d'apprentissage, suivre et documenter les résultats clés et les changements au niveau du système afin de générer des produits de connaissance et de soutenir l'application ou la reproduction des enseignements tirés sur la base de données probantes.** Renforcer les capacités des OSC/ODJ en matière de financement de la santé, d'analyse des politiques, de suivi budgétaire, de maîtrise des données et de plaidoyer fondé sur des coalitions. Mettre

en place des plateformes régionales d'apprentissage entre pairs et une collaboration intersectorielle afin de soutenir la formation de coalitions de parties prenantes, l'alignement des pays, la mobilisation des ressources nationales pour la santé maternelle, infantile et adolescente et l'intégration dans les politiques de solutions sanitaires efficaces.

Les efforts de renforcement des capacités viseront à doter les OSC/ODJ de compétences pratiques en matière de financement de la santé, telles que l'analyse des finances publiques, le suivi budgétaire et l'examen des dépenses, et à générer et appliquer des données grâce à des campagnes de sensibilisation au budget et au suivi participatif de la mise en œuvre des projets d'investissement dans les données, de la mobilisation des ressources nationales et de l'analyse des politiques. Ces interventions devraient renforcer la capacité de la société civile à plaider en faveur d'un financement national accru et plus équitable de la santé, à influencer les réformes politiques et à améliorer la responsabilité.

Considérations pour les candidats

Critères d'éligibilité des OSC :

Les OSC éligibles aux subventions GFF x CIVIC doivent être des entités juridiques qui ne relèvent ni du secteur public ni du secteur lucratif et qui sont éligibles à recevoir des financements étrangers en vertu du cadre juridique applicable dans leur pays. Le partenariat CIVIC x GFF encourage les consortiums d'OSC à postuler, **mais une OSC chef de file qui assumera la responsabilité fiduciaire et juridique doit être désignée.**

Subventionnement :

Le partenaire principal du consortium du pilier mènera les activités de subventionnement en suivant les protocoles ou mécanismes convenus avec la Banque mondiale. Il concevra le programme avec un nombre approprié de partenaires du consortium afin de mettre en œuvre la stratégie proposée et d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de l'objectif global du pilier. Le partenaire principal du consortium intéressé devra démontrer sa capacité à octroyer une partie importante de la subvention de 5 millions de dollars aux OSC nationales et infranationales des pays partenaires du GFF. Le partenaire principal du consortium devra également présenter des objectifs et des méthodes clairs pour renforcer la capacité des organisations de la société civile à mobiliser les communautés, à sensibiliser et à favoriser des méthodes de travail adaptatives et collaboratives, tout en intégrant les enseignements tirés de la mise en œuvre. La plateforme GFF x CIVIC accordera au consortium le montant total de la

subvention et fournira un soutien supplémentaire pour garantir le respect des protocoles et des normes de la Banque mondiale. La plateforme fournira une assistance technique supplémentaire en ce qui concerne la SRMNEA-N.

Modèle de consortium :

Dans cette plateforme, un consortium désigne un partenariat entre deux ou trois OSC ou ODJ enregistrées légalement qui s'associent pour atteindre les objectifs de l'un des deux piliers de la plateforme GFF-CIVIC. Une organisation agira en tant que partenaire principal du consortium, responsable de la gestion fiduciaire, de l'administration des subventions et de l'établissement des rapports. Les organisations partenaires peuvent être des acteurs mondiaux, régionaux, nationaux ou thématiques contribuant à la mise en œuvre, à l'expertise technique ou à la coordination. Dans la manifestation d'intérêt, le consortium doit exposer clairement la valeur stratégique de sa configuration. Cette approche vise à encourager les organisations à tirer parti de leurs forces et de leurs complémentarités, notamment en termes d'étendue et de profondeur, afin d'atteindre les résultats du GFF-CIVIC. La mise en œuvre des activités du pilier peut être assurée tant par les membres du consortium candidat que par des sous-bénéficiaires, en fonction de leurs forces et capacités respectives.

Un consortium solide doit refléter :

- Une portée et un ancrage trans-locaux, y compris des organisations locales et communautaires fortement implantées dans les pays partenaires du GFF ;
- Une expertise thématique et technique sur des questions telles que le financement de la santé, la santé des adolescents, l'égalité des sexes ou la redevabilité ;
- Un leadership en matière de renforcement des capacités, en particulier le renforcement des petites OSC et des ODJ, par le biais de l'accompagnement, de la formation et du développement institutionnel ;
- Des systèmes de gestion des connaissances et d'apprentissage, permettant la documentation, la synthèse et l'échange entre pays des bonnes pratiques et des raisons de leur succès, en mettant l'accent sur les résultats ;
- Engagement politique et capacité de mobilisation, en particulier la capacité à relier la voix des citoyens aux gouvernements, à la Banque mondiale et aux processus mondiaux en matière de santé ;
- Solidité fiduciaire et opérationnelle, avec la capacité de gérer efficacement les subventions et de respecter les normes de la Banque mondiale.

Cette approche s'inspire du [consortium GPSA Green Accountability](#), qui a réuni avec succès :

- Le World Resources Institute (WRI) – une organisation mondiale très présente dans les pays clés, qui fournit une expertise politique et un leadership fiduciaire ;

- La Commission Huairou – un réseau translocal de plus de 5 000 organisations de femmes issues de la base dans 38 pays, ancrées dans les communautés ;
- SouthSouthNorth (SSN) – un acteur du Sud mondial à la pointe du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.

Les organisations candidates sont encouragées à former des consortiums qui reflètent ce type de conception intentionnelle et fondée sur des principes, alliant leadership régional/mondial en matière de politique de santé, réseaux locaux très implantés, excellence technique, systèmes d'apprentissage et résilience institutionnelle afin de renforcer le leadership des OSC et des jeunes dans les systèmes de santé et la mobilisation des ressources nationales.

Les consortiums d'OSC/ODJ éligibles comprennent les organisations dirigées par des jeunes ou au service des jeunes, les organisations communautaires (OC) et les organisations non gouvernementales (ONG). Il peut s'agir d'organisations nationales, régionales ou mondiales.

Les consortiums éligibles doivent inclure des OSC légalement enregistrées qui ne relèvent ni du secteur public ni du secteur lucratif et qui sont éligibles à recevoir un financement étranger en vertu du cadre juridique applicable dans le pays.

Compétences techniques souhaitées

Les consortiums qui postulent au titre du pilier 1 sont encouragés à démontrer une solide combinaison d'expertise technique, d'expérience en matière d'engagement politique et de capacité opérationnelle pour soutenir le leadership de la société civile dans la mobilisation des ressources nationales pour la SRMNEA-N. Les compétences souhaitées comprennent.

1. Financement de la santé et plaidoyer budgétaire

Expérience avérée dans l'analyse des finances publiques, le suivi budgétaire et le plaidoyer en faveur de l'augmentation et de l'amélioration de l'allocation des ressources nationales à la santé, en particulier à la santé et à la nutrition des femmes, des enfants et des adolescents (SRMNEA-N). Une bonne connaissance des instruments de financement utilisés par la Banque mondiale et le GFF est fortement encouragée.

2. Engagement politique et influence en amont

Capacité avérée à influencer les processus politiques en amont et les cadres institutionnels, notamment en participant à l'élaboration ou à la mise en œuvre de cadres de partenariat pays, de stratégies nationales de financement de la santé ou de dossiers d'investissement.

3. Constitution de coalitions et organisation de réunions stratégiques

Capacité à favoriser et à maintenir des coalitions multipartites réunissant des OSC,

des organisations dirigées par des jeunes, acteurs publics et gouvernementaux et partenaires en santé mondiale. Solide capacité de mobilisation et relations de confiance avec les principaux réseaux de plaidoyer et les plateformes politiques.

4. Renforcement des capacités et assistance technique

Expérience dans le soutien aux OSC/ODJ à travers un renforcement des capacités sur mesure en matière de gestion des finances publiques, de maîtrise des données, d'analyse des politiques et de suivi participatif, en mettant l'accent sur le coaching, le mentorat et le renforcement de la viabilité institutionnelle.

5. Production, apprentissage et échange de connaissances

Capacité à suivre et à documenter l'engagement de la société civile pour la MRN, à dégager des enseignements concrets et à relier les données et les pratiques entre les pays. Expérience dans la production de connaissances pertinentes pour l'élaboration des politiques et dans la facilitation de plateformes d'apprentissage entre pairs.

Ces compétences doivent être reflétées collectivement au sein du consortium et les candidatures doivent clairement indiquer comment chaque partenaire du consortium contribue à la capacité globale de réaliser les objectifs du pilier 1.

Critères d'éligibilité

Pour être présélectionné à l'étape de l'appel à manifestation d'intérêt, le consortium doit répondre aux critères suivants :

- L'organisation chef de file du consortium et tous les membres du consortium doivent démontrer leur capacité à exercer légalement leurs activités dans chacun des pays où la mise en œuvre est proposée (jusqu'à 12 des 23 pays partenaires éligibles au GFF). Cette capacité peut être démontrée par l'une ou plusieurs des modalités suivantes :
 - Enregistrement juridique direct dans le pays cible ;
 - Accords juridiques formalisés (par exemple, protocoles d'accord, accords subsidiaires ou accords d'hébergement) avec des entités enregistrées dans le pays ;
 - Partenariats établis avec des OSC ou des organisations communautaires légalement enregistrées opérant dans le pays.
 - Voies de sous-subventionnement préexistantes ou prévues vers des OSC nationales ou infranationales légalement enregistrées dans les pays du GFF ;

*(Bien qu'un enregistrement complet dans tous les pays du GFF ne soit pas obligatoire, les candidats doivent **clairement décrire les mécanismes par lesquels ils garantiront la conformité juridique, fiduciaire et programmatique** dans les pays finalement sélectionnés pour l'octroi de subventions et l'engagement).*

- Démontrer au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile (SRMNEA) et de l'engagement civique ou de l'innovation sociale ;
- Démontrer au moins trois ans d'expérience dans le domaine du financement de la santé, et plus particulièrement dans le domaine de la mobilisation des ressources nationales ;
- Démontrer une bonne connaissance et un engagement envers le GFF et la Banque mondiale ;
- Soumettre la manifestation d'intérêt en anglais et démontrer sa capacité à travailler dans des pays francophones, le cas échéant ;
- Tous les membres du consortium doivent être des organisations de la société civile enregistrées, désignées comme à but non lucratif dans une juridiction qui participe en tant que pays membre de la Banque mondiale ; les organisations à but lucratif ne sont pas éligibles à cet appel.
- Disposer d'un budget de fonctionnement annuel moyen vérifiable d'au moins **2,5 millions de dollars US** au cours des trois dernières années ;
- Démontrer l'absence de toute affiliation politique susceptible de compromettre la mise en œuvre du projet
- Joindre au moins trois références pouvant être contactées si la proposition passe à l'étape suivante.

Instructions pour la soumission

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par [modèle](#) avant **le 22 août 2025**.

Une seule organisation représentant l'ensemble du consortium doit remplir le formulaire au nom du consortium. Il s'agira idéalement de l'organisation principale (chef de file), pour qui sont également requises des informations d'ordre financier.

Les candidatures doivent inclure :

- **Présentation de l'organisation** : un bref profil de chaque organisation du consortium, mettant en évidence son mandat, sa vision, sa mission, ses bénéficiaires

cibles, un résumé de sa structure organisationnelle et une preuve de son enregistrement légal. Ce document est obligatoire pour toutes les organisations membres qui postulent dans le cadre du consortium.

- **Domaines d'expérience liés à l'objectif du pilier et à la sous-subvention** : résumé de l'expérience en matière de SRMNEA-N, d'engagement civique, et de MRN.
- **Résumé de l'alignement du projet** : un résumé décrivant les activités potentielles et leur alignement avec les objectifs du **pilier 1** et décrivant la zone géographique sur laquelle le consortium entend se concentrer. Le consortium doit mettre en évidence la valeur ajoutée de chaque organisation, la complémentarité au sein du consortium pour soutenir l'objectif du pilier 1 et l'expérience avérée en matière de collaboration avec le Fonds mondial de financement (GFF) ou la Banque mondiale.

Pour plus d'informations, veuillez [consulter la FAQ](#) ou contacter gffcivicplatform@worldbank.org